

La norme IPSAS 41 est fondée sur IFRS 9 (l'actuelle IFRS). IPSAS 29 est basée sur IAS 39 (qui a été remplacée par IFRS 9). Si les participants connaissent bien les IFRS, pensez à souligner cette question.

Les changements importants entre IPSAS 29 et IPSAS 41 sont mis en évidence – examinez si ces différences devraient être soulevées avec les participants (cela dépendra de leur situation).

Le Manuel des normes comptables internationales du secteur public est la principale source faisant autorité sur les principes comptables internationaux généralement reconnus pour les entités du secteur public.

Toutes les informations contenues dans cette présentation sont exclusives et protégées par le droit d'auteur.

Comptabilisation et Décomptabilisation

- Comptabilisé lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier
- Actif financier décomptabilisé lorsque les droits contractuels expirent, font l'objet d'une renonciation ou d'un transfert
 - Gain ou perte cumulatif comptabilisé en excédent ou en déficit
- Passif financier décomptabilisé lorsque le contrat est annulé ou expire
 - Différence entre la valeur comptable et la contrepartie payée comptabilisée en excédent ou en déficit



Date de transaction/Comptabilisation à la date de règlement

- Les achats réguliers d'actifs financiers peuvent être comptabilisés à la date de transaction ou à la date de règlement (choix de la méthode comptable – mais doit être appliqué de manière cohérente au groupe d'actifs); à l'exception des produits dérivés qui sont toujours reconnus à la date de transaction.
- La date de transaction est la date à laquelle une entité s'engage à acheter ou à vendre un actif.
- La date de règlement est la date à laquelle l'actif est livré à l'entité ou par celle-ci.



La comptabilisation de la date de règlement fait référence à:

- (a) la comptabilisation d'un actif le jour de sa réception par l'entité, et
- (b) la décomptabilisation d'un actif et la comptabilisation de tout gain ou perte sur cession le jour où il est livré par l'entité.

La date de règlement est la date à laquelle l'actif est livré à ou par une entité.

Classification des actifs financiers

- Catégories d'actifs financiers
 - a) Coût amorti
 - b) Juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres
 - c) Juste valeur par le biais de l'excédent/ du déficit
- Classification basée sur le modèle de gestion de l'entité et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie de l'actif financier
- La classification détermine les exigences de comptabilisation et d'évaluation



Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) L'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et
- (b) Les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal impayé.



Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais de l'actif net/capitaux propres

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres si les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) L'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et
- (b) Les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant principal impayé.



généralement une plus grande fréquence et valeur des ventes. En effet, la vente d'actifs financiers fait partie intégrante de l'atteinte de l'objectif du modèle de gestion au lieu d'être seulement accessoire à celui-ci.

Cependant, il n'y a pas de seuil pour la fréquence ou la valeur des ventes qui doivent se produire dans ce modèle de gestion, car la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers font partie intégrante de l'atteinte de son objectif.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres.

L'entité peut :

- Désigner un actif financier tel qu'évalué à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit
- Choisir des investissements particuliers dans des instruments de capitaux propres qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais d'un excédent ou d'un déficit pour présenter les variations ultérieures de la juste valeur de l'actif net / des capitaux propres



Une entité peut également faire un choix irrévocable lors de la comptabilisation initiale pour des investissements particuliers dans des instruments de capitaux propres qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais d'un excédent ou d'un déficit pour présenter les variations ultérieures de la juste valeur de l'actif net/des capitaux propres.

Désignation de l'actif financier

La monnaie fonctionnelle pour un gouvernement est le yen japonais. Elle détient une obligation à taux fixe de 5 millions de dollars américains qui vient à échéance dans cinq ans. Le gouvernement gère son risque de taux d'intérêt et de change sur l'obligation en négociant activement des titres de participation américains. Le modèle de gestion des obligations en dollars américains et des investissements similaires consiste à détenir des actifs financiers afin de collecter les flux de trésorerie contractuels.

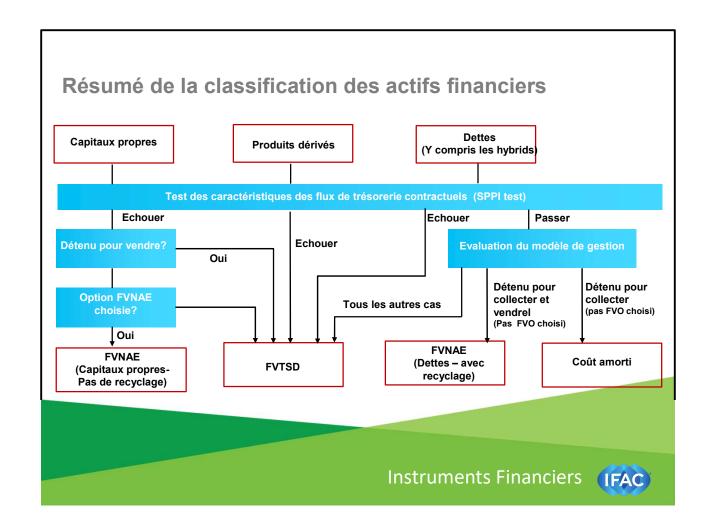
L'obligation en dollars américains pourrait-elle être désignée comme étant à sa juste valeur par le biais d'un excédent ou d'un déficit ?

Pourquoi?



qui donnent lieu à des variations opposées de la juste valeur qui tendent à se compenser. Toutefois, seuls certains des instruments seraient évalués à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit (c.-à-d. que seules les actions sont détenues selon un modèle de gestion dont l'objectif est de réaliser des flux de trésorerie grâce à la vente des actifs).

Dans ce cas, la désignation, lors de la comptabilisation initiale, des actifs financiers comme étant à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit peut éliminer ou réduire sensiblement l'incohérence de l'évaluation ou de la comptabilisation et produire des informations plus pertinentes.



Classification des passifs financiers

Une entité classe tous les passifs financiers tels qu'ils sont évalués ultérieurement au coût amorti, à l'exception de :

- a) Passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit
- b) Passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'un actif financier n'est pas admissible à la décomptabilisation
- c) Contrats de garantie financière
- d) Engagements d'accorder un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché
- e) Contrepartie éventuelle reconnue par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement du secteur public



Désignation du passif financier

La monnaie fonctionnelle pour un gouvernement est le yen japonais. Le gouvernement a émis une dette à taux fixe de 5 millions de dollars américains qui vient à échéance dans deux ans. Les paiements d'intérêts sont dus semestriellement. Le gouvernement a conclu un contrat à terme pour acheter 5 millions de dollars américains qui vient à échéance dans deux ans. La dette en dollars américains n'est pas désignée comme un élément couvert.

Le gouvernement pourrait-il désigner son passif en dollars américains comme un passif financier à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit ? Pourquoi ?



Coût Amorti

- Montant à la comptabilisation initiale
 - Moins les remboursements de capital
 - Plus ou moins l'amortissement cumulatif de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance selon la méthode de l'intérêt effectif
 - Moins toute réduction pour dépréciation ou provision pour moins-value

Evaluation initiale

- À l'exception des créances et des dettes à court terme, l'entité doit évaluer un actif financier ou un passif financier à sa juste valeur, plus ou moins, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier ne présentant pas la juste valeur par le biais d'un excédent ou d'un déficit, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier.
- Exception si la juste valeur de l'actif financier ou du passif financier lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction
- Une entité peut évaluer les créances et les dettes à court terme au montant de la facture initiale si l'effet de l'escompte est négligeable



Exemple de prêt – Méthode de l'intérêt effectif

Scénario

- L'entité G du gouvernement emprunte 50 000 UC le 1er janvier 20X1 pendant 5 ans. Le taux d'intérêt annuel sur le prêt est de 10% payé à la fin de l'année. G paie des frais initiaux de 1 000 UC et le produit net du prêt est de 49 000 UC.
- Quel est le taux d'intérêt effectif annuel du prêt ?
- Quel serait le taux d'intérêt effectif annuel du prêt s'il n'y avait pas de frais initiaux de 1 000 ?



Prêts concessionnels

- Les prêts concessionnels sont accordés/reçus à des conditions inférieures à celles du marché.
- Une renonciation à la dette n'est pas un prêt concessionnel
- Au départ, un prêt concessionnel est comptabilisé comme suit:
 - Lorsque le prêt est reçu par l'entité la différence est comptabilisée conformément à IPSAS 23
 - Lorsque le prêt est accordé par l'entité la différence est comptabilisée comme une charge en excédent ou en déficit
- Mesure ultérieure en fonction de la classification du prêt conformément à la norme IPSAS 41



Prêts étudiants

Scénario

Le ministère de l'Éducation a accordé 250 000 CU en prêts étudiants à faible taux d'intérêt aux conditions suivantes :

Le capital est remboursé comme suit :

- Année 1 à 2 : pas de remboursement de capital
- Année 3 : 30% du capital à rembourser
- Année 4 : 30% du capital à rembourser
- Année 5 : 40% du capital à rembourser

Des intérêts de 6% sont payés annuellement à terme échu; Le taux du marché pour des prêts similaires est de 11,5%

- Les prêts sont-ils des prêts concessionnels ? Expliquer
- Dans l'affirmative, comment la juste valeur est-elle déterminée ?
 Expliquer



Comptabilisation des prêts étudiants

D'après les renseignements présentés dans la diapositive précédente, le ministère de l'Éducation a déterminé que la juste valeur des prêts étudiants est de 207,270 CU en actualisant les flux de trésorerie futurs en utilisant le taux lié au marché de 11,5 %.

Quelle est l'entrée l'écriture que le conseil scolaire enregistre pour la comptabilisation initiale des prêts étudiants ? Expliquer

Evaluation ultérieure - Actifs financiers

- Les actifs financiers sont ensuite mesurés selon leur classification :
 - Coût amorti
 - Juste valeur par le biais de l'actif net/capitaux propres
 - Juste valeur par l'excédent ou le déficit
- Les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres sont examinés en vue d'une dépréciation

Évaluation subséquente - Passifs financiers

Les passifs financiers sont par la suite évalués au coût amorti, à l'exception de :

- a) Passifs financiers à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit
- b) Passifs financiers qui surviennent lorsqu'un transfert d'un actif financier n'est pas admissible à la décomptabilisation
- c) Contrats de garantie financière
- d) Engagements d'accorder un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché
- e) Contrepartie éventuelle reconnue par un acquéreur dans le cadre d'un regroupement du secteur public



Gains et pertes

- Un gain ou une perte sur un actif financier ou un passif financier évalué à la juste valeur est comptabilisé en excédent ou en déficit, sauf s'il est :
 - Partie intégrante d'une relation de couverture
 - Investissement dans un instrument de capitaux propres (choix d'actifs nets/capitaux propres)
 - Passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit; Variations du risque de crédit du passif présentées dans l'actif net/capitaux propres
 - Actif financier évalué à la juste valeur par le biais de l'actif net/capitaux propres
- Un gain ou une perte sur un actif financier évalué au coût amorti est comptabilisé en excédent ou en déficit lorsque l'actif financier est décomptabilisé, reclassé, par le processus d'amortissement, ou afin de comptabiliser les gains ou pertes de valeur..



Dépréciation des actifs financiers

- L'entité doit comptabiliser une provision pour pertes pour pertes de crédit attendues sur un actif financier qui est évaluée au coût amorti ou à la juste valeur par le biais de l'actif net/des capitaux propres
- Provision pour perte :
 - Pertes de crédit attendues sur 12 mois si le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale
 - Pertes de crédit attendues sur la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale
- Ne comptabiliser que les variations cumulatives des pertes de crédit attendues sur la durée de vie depuis la comptabilisation initiale à titre de provision pour pertes pour actifs financiers dépréciés achetés ou originaires.



Modèle de la perte de credit attendue

Etape	Performance	Provision pour perte	Revenus d'intérêts		
1	Comptabilisation initiale, pas d'augmentation significative du risque de crédit	Perte de crédit attendue sur 12 mois			
2	Augmentation significative du risque de crédit depuis la reconnaissance initiale		Intérêts effectifs sur la valeur comptable brute		
3	Actifs financiers dépréciés	Perte de crédit attendue sur la durée de vie	Intérêts effectifs sur la valeur comptable nette		

exemples 8 et 9 tirés des exemples illustratifs IPSAS 41 — ceux-ci couvrent l'estimation d'une perte de crédit attendue sur 12 mois et peuvent être utiles pour montrer le niveau d'information requis. Envisagez d'inclure l'impact de la COVID-19 dans la discussion. Où cela entraînerait-il une augmentation importante du risque de crédit ou des actifs dépréciés pour les organisations des participants ?

Approche simplifiée pour les créances

- Une entité évalue toujours la provision pour pertes à un montant égal aux pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour les créances résultant d'opérations de change entrant dans le champ d'application de la norme IPSAS 9 et d'opérations sans contrepartie directe relevant du champ d'application de la norme IPSAS 23
- Une entité peut appliquer la même approche aux créances locatives (choix de la méthode comptable)

Taux d'intérêt effectif

Le 1er janvier 20X0, un titre de créance (valeur nominale de 1 250 CU) dont l'échéance reste à cinq ans est acquis à 1 000 CU (y compris les coûts de transaction). Un taux d'intérêt fixe de 4,7% est payé annuellement .

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Description	CU	CU	CU	CU	CU
Montant initial	1,000				
Flux de trésorerie - Intérêt	59	59	59	59	59
					1,250

Comment le taux d'intérêt effectif est-il calculé ? Expliquer



Coûts et revenus amortis

Le taux d'intérêt effectif est de 10%. Le tableau résume les transactions

	20X1	20X2	20X3	20X4	20X5
Description	CU	CU	CU	CU	CU
Valeur actuelle du cash flow à l'ouverture	1,000	1,041	1,086	1,136	1,190
Encaissement - Intérêt	59	59	59	59	59
- Principal					1,250
Amortissement	100	104	109	113	119

• Quel est le coût amorti et les revenus annuels constatés chaque année ? Expliquer



Dette de débenture

Scénario

Un gouvernement dont l'exercice financier se termine le 31 décembre émet une débenture de 5 ans réglée le 1er janvier 20X0 avec une valeur nominale de 1 million CU et un taux de coupon de 6%. Une commission de courtage de 25 000 CU a été payée. Le produit net de la débenture s'est élevé à 1 050 000 CU. La débenture n'est pas classée à la juste valeur par le biais de l'excédent ou du déficit..

Quelle est la technique d'évaluation appropriée ? Expliquer



Comptabilisation de la dette de débenture

Le taux d'intérêt effectif a été calculé à 4,85%. Le tableau résume les transactions.

	20X1	20X2	20X3	20X4	20X5
Description	CU	CU	CU	CU	CU
Solde d'ouverture	1,050,000	1,040,924	1,031,408	1,021,430	1,010,969
Coupon - Intérêt	60,000	60,000	60,000	60,000	60,000
- Échéance					1,000,000
Flux de trésorerie actualisés	50,924	50,484	50,022	49,538	49,031

Quelle est l'écriture de journal pour enregistrer la débenture lors de la comptabilisation initiale ? Expliquer

Quelle écriture est enregistrée au journal à la fin de la période ? Expliquer



Questions et Discussions



• Visitez le site web de l'IPSASB http://www.ipsasb.org

